



## AVIS PUBLIC

### ANNULATION DE LA VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES

AVIS PUBLIC est par les présentes, donné par le soussigné, directeur général et greffier de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel :

QUE l'enchère publique pour défaut de paiement des taxes municipales devant avoir lieu à la salle du conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, sis au 702, rue Montcalm, Saint-Joseph-de-Sorel, Québec, le 30 avril 2026, à 10 h, **est annulée** étant donné le retrait de tous les immeubles concernés.

DONNÉ SOUS MON SEING À SAINT-JOSEPH-DE-SOREL,  
Ce 31 mars 2026.

Le directeur général et greffier,

Patrick Delisle, gma